



## Circulaire 7199

du 27/06/2019

### Classement interzonal des puériculteurs et puéricultrices dans l'enseignement fondamental officiel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2019-2020. (FOND OFF)

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 6719

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du <b>01/09/2019 au 30/06/2020</b>
Documents à renvoyer	non

Information succincte

Mots-clés : *Candidature, classement interzonal, puériculteur, puéricultrice*

## Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Ens. officiel subventionné	Maternel ordinaire

## Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les organisations syndicales

## Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGPES - Madame Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale

## Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
EL MAKHCHOUNE, Souad	AGE - DGPES - SGSCC - SGE	02/413.27.60 ccfondamental.officiel@cfwb.be
GOUIGAH, Sabrina	AGE - DGPES - SGSCC - SGE	02/413.25.83 cellulege@cfwb.be

L'emploi dans la présente circulaire des noms uniquement masculins et féminins pour les différents titres et fonctions est épicène en vue d'assurer la lisibilité du texte nonobstant les dispositions du décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier.

### **NOUVEAUTE : APPLICATION INFORMATIQUE – PUERI**

Afin de répondre aux exigences de la simplification administrative, l'Administration, et plus spécifiquement le Service de gestion des emplois, a déployé une nouvelle application informatique nommée « PUERI ».

**Cette nouvelle interface sera utilisée par les pouvoirs organisateurs de l'enseignement fondamental ordinaire subventionné de la Communauté française afin d'appliquer l'article 28, §8 du décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française en communiquant directement via l'application en ligne, à la Commission centrale de gestion des emplois compétente, toutes les désignations des puériculteurs réalisées en vertu du classement interzonal validé par la Commission de gestion des emplois compétente pour l'année scolaire 2019-2020**

L'application PUERI est désormais accessible pour l'encodage des recrutements pour l'année scolaire 2019-2020.

Afin de prendre connaissance de la procédure d'encodage à suivre, il convient de se référer au manuel d'encodage annexé à la circulaire relative n°7070 Déclaration de l'ancienneté de service acquise par les puériculteurs dans l'enseignement fondamental ordinaire officiel subventionné depuis le 01/09/2018.

Il est utile de préciser que les puériculteurs peuvent consulter leur ancienneté annuelle ainsi que leur classement interzonal via l'application informatique PUERI. Pour plus d'information concernant la procédure informatique à suivre, il y lieu de consulter la circulaire n° 7066 Acte de candidature à introduire par les puériculteurs dans l'enseignement fondamental ordinaire officiel subventionné (FOND OFF).

Pour toutes les questions relatives aux données reprises dans l'application « PUERI », il convient de contacter le Service de gestion des emplois auprès de :

Madame GOUIGAH Sabrina, Responsable de Service  
Téléphone : 02/413.25.83  
Courriel : cellulege@cfwb.be

J'invite les pouvoirs organisateurs et directions d'établissements à prendre connaissance, **en annexe 1** à la présente circulaire, du tableau du classement interzonal des anciennetés acquises au 30 juin 2019 par les puériculteurs(trices) au sein de l'ensemble des pouvoirs organisateurs relevant de l'enseignement fondamental ordinaire officiel subventionné.

Ce classement est réalisé en application de l'article 28, §2, du décret du 12.05.2004 *fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française.*

J'attire l'attention des pouvoirs organisateurs et directions d'établissements sur le fait que seuls les membres du personnel qui comptabilisent, au 30 juin 2019 et sur deux ans au moins, **600 jours d'ancienneté auprès des pouvoirs organisateurs dans l'ensemble des zones (article 28, §2, alinéa 3, du décret du 12.05.2004 précité), et qui ont fait acte de candidature dans les formes et les délais prescrits (l'article 28, §8, alinéa 1er, du même décret), sont repris dans le présent classement.**

Pour plus de renseignements à ce propos, il convient de s'en référer à la circulaire n°6600 du 29/03/2018 relative aux *règles statutaires d'engagement et de nomination de puériculteurs dans l'enseignement maternel ordinaire officiel subventionné.*

Pour mémoire, les règles en matière de nomination sont fixées aux articles 25 à 30 du *Décret du 02/06/2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française* et sont en outre explicitées dans la circulaire n°7067 - Règles statutaires d'engagement et de nomination de puériculteurs dans l'enseignement maternel ordinaire officiel subventionné.

Compte tenu de ce qui précède, les pouvoirs organisateurs qui ont obtenu des postes de puériculteurs(trices) au 1<sup>er</sup> septembre 2018 ne devront les attribuer qu'après clôture des opérations statutaires de réaffectations et de nominations.

Après recrutement des éventuel(le)s prioritaires au sein du pouvoir organisateur et avant de pouvoir embaucher le candidat de son choix, la consultation du présent classement interzonal est obligatoire pour le recrutement des puériculteurs(trices) sous statut ACS/APE dans les établissements ressortissant à ce réseau, selon les dispositions du décret du 12.05.2004 précité.

Les pouvoirs organisateurs qui ont obtenu des postes de puériculteurs (trices) au 01/09/2018 doivent les attribuer d'abord à leurs définitives ensuite aux prioritaires PO.

A défaut d'avoir des prioritaires PO, il est rappelé que le classement interzonal doit impérativement être pris en compte pour l'engagement des puériculteurs (trices) sous statut ACS–APE dans les établissements ressortissant à ce réseau, selon les dispositions du décret du 12.05.2004 précité.

J'attire tout particulièrement l'attention des pouvoirs organisateurs concernés sur les dispositions reprises à l'article 28, §8, alinéa 4 (introduites par le décret du 12.07.2012 modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire – M.B. du 30.07.2012) :

*« Le candidat qui accepte l'emploi qui lui est offert le notifie par écrit au pouvoir organisateur dans les huit jours ouvrables de la prise de connaissance de la proposition d'engagement ou dans les dix jours ouvrables de l'envoi de la lettre recommandée. A défaut d'acceptation dans ce délai, il est présumé y renoncer ».*

Cette disposition prévoit une durée maximum pour la réponse des membres du personnel afin de ne pas prolonger indéfiniment les opérations de recrutement dans le cadre de l'exercice des priorités interzonales.

Le fichier Excel joint en annexe 1 à la présente circulaire permet de prendre connaissance des zones pour lesquelles les puériculteurs (trices) ont manifesté leur préférence.

**Personne ressource à contacter en cas de difficultés :**

**Madame Sabrina GOUIGAH**, Responsable de Service,  
Téléphone : 02/413.25.83  
Adresse courriel : [cellulege@cfwb.be](mailto:cellulege@cfwb.be)

**Commission centrale de gestion des emplois**

**Monsieur Jan MICHIELS**, Président de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement officiel subventionné  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 BRUXELLES

**Madame Souad El MAKHCHOUNE**, Secrétaire de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement officiel subventionné  
Boulevard Léopold II, 44 à 1080 BRUXELLES  
Tél. : 02/413.27.60 - Fax : 02/413.29.25  
Adresse courriel : [ccfondamental.officiel@cfwb.be](mailto:ccfondamental.officiel@cfwb.be)

Je rappelle, par ailleurs, qu'aux termes de l'article 28, §8, alinéa 3, du même décret, les pouvoirs organisateurs ont **l'obligation d'informer le Président de la Commission centrale de gestion des emplois des désignations réalisées en vertu du présent classement interzonal.** Pour ce faire, j'invite les pouvoirs organisateurs à respecter la procédure informatique détaillée dans le manuel annexé à la Circulaire 7070 - Déclaration de l'ancienneté de service acquise par les puériculteurs dans l'enseignement fondamental ordinaire officiel subventionné depuis le 01/09/2018 (FOND OFF).

Je ne saurais que trop insister sur le caractère impératif de cette communication, afin de permettre au secrétariat de la Commission centrale d'être en mesure de délivrer une information correcte sur l'état des candidatures figurant encore en ordre utile dans le classement.

Je vous remercie déjà pour l'attention que vous accorderez aux instructions contenues dans la présente circulaire et de bien vouloir veiller à leur bonne application.

**La Directrice générale,**

**Lisa SALOMONOWICZ**

***ANNEXE A LA CIRCULAIRE***

NOM	PRENOM	POSITION	Z1	Z2	Z3	Z4	Z5	Z6	Z7	Z8	Z9	Z10
LEROY	ANNE-SOPHIE	1								X		
FAKIR	MALIKA	2	X									
FIEVET	CHRISTEL	3		X								
PONCELET	AURELIE	4						X	X			
POULIN	Sabrina	5										X
SCHWALL	sabrina	6					X					
LA ROCCA	VALERIE	7				X						
OZOKCU	ULKU	8	X									
FLISCH	ANNE-SOPHIE	9				X						
CLAES	NANCY	10			X							
LIENARD	Clarisse	11								X	X	
DARMUSIEAU	NATHALIE	12								X		
BAILLEUX	Véronique	13		X								
GOOSSENS	JENNIFER	14				X						
EVARD	LAETICIA	15				X						
VANDINGENEN	Nathalie	16				X						
BARRAS	SEVERINE	17						X				
PEUGNIEU	jennifer	18							X			
LOFFET	CHRISTIANE	19					X					
LA MORTE	SILVIA	20									X	
DE BONDT	SOPHIE	21										X
CRESPIN	MARIANNE	22				X						
maque	angélique	23										X
SPLINGARD	CHRISTIANE	24	X	X							X	X
PIRLET	CAROLE	25			X	X	X					
PLUME	SOPHIE	26								X		
BRANCATO	Rosaria	27										X
BOVY	LAURENCE	28							X			
SCHAUWERS	Elisa	29									X	X
FONTAINE	REBECCA	30		X								
CANTINIAUX	julie	31						X				
MABILLE	Sandrine	32		X								
MELOTTE	Valérie	33		X								
BLOUQUIAUX	SNJERANA	34						X				
DEFRERE	Marjorie	35					X					
LAMBERT	Jennifer	36							X			
DUBOIS	Nathalie	37				X						
VANSAINGELE	SOPHIE	38								X		
GERARD	Elodie	39				X						
DOS SANTOS	MARIE-BRIGITTE	40	X									
GONZALEZ PAREJO	MELISSA	41		X								
BRANCATO	LORETA	42	X	X							X	
ballouti	Rachida	43	X									
MINET	Christel	44		X								
PRINCEN	marianne	45			X							
KOPCZYNSKI	PATRICIA	46				X		X				X
DELIRE	AUORE	47		X								
TRIGAUT	yasmina	48	X									
GOURMEUR	Laetitia	49										X
BLAFFART	Sylviane	50				X						
NASCA	Benedetta	51									X	X
BERGER	MAGALI	52			X			X				
DELONGUEVILLE	Jessica	53	X									
LISON	SABINE	54									X	
MALHERBE	Sophie	55									X	X
KLEIN	Sylvie	56							X			
KLUTZ	STEPHANIE	57						X	X			
VERBIEST	VANESSA	58	X									
VAILLANT	SARAH	59									X	
DIAZ MENENDEZ	Maria	60			X							
LALOUX	BENEDICTE	61		X								
SOUILAH	Zarha	62				X						
MARTIN	Jennifer	63									X	
SABAK	Neriman	64	X									
CANTINEAU	NATHALIE	65									X	
DUBOIS	nathalie	66								X	X	
HENRIOULLE	christel	67			X	X	X	X				
BOSNY	Sandra	68			X	X						
COLLARD	MICHELLE	69				X						
PILATE	MARY	70								X		
BERNARD	Nathalie	71				X						
BRAHAM	christelle	72					X					

NOM	PRENOM	POSITION	Z1	Z2	Z3	Z4	Z5	Z6	Z7	Z8	Z9	Z10
VANNESPENNE	Joan	73			X	X			X			
CRAVATTE	Anaïs	74							X			
THONNE	Marjorie	75										X
BAL	brigitte	76		X						X	X	
PIERRARD	JENIFER	77						X				
GRUMIAUX	FLORENCE	78						X	X			
EREDDIA	Déborah	79									X	
LARCIN	MURIELLE	80	X	X							X	
LAAZAR	nabila	81	X									
SIMONET	Christelle	82		X								X
NOLMANS	Mégane	83		X								
TRIFFAUX	Steffy	84				X						
LEBLANC	SEVERINE	85							X			
GUNAY	Öznur	86								X	X	
PIQUERAY	Séverine	87					X					
FILLIEUX	Stéphanie	88										X
ROTH	Célia	89						X	X			
CORNESSE	beatriz	90	X									
FIEVEZ	JENNYFER	91										X
LOCQUET	Lauranne	92				X						
BOGAERT	Lys	93					X					
FONTAINE	Sabine	94		X	X							
EL KHATOUTI	Nadia	95	X									
COPINE	NATHALIE	96							X			
EL FKIH	Wafaa	97	X									
LOTHAIRE	Laura	98							X			
AUTHOM	PATRICIA	99									X	
GEORGOPOULOS	Magdalena	100					X					
DEBREMAEKER	julie	101		X							X	
FILEBERNAS	Filiz	102	X									
ANCEL	Sonia	103	X									
DANHEUX	Sammy	104		X								
BRUNO	Tanaelle	105						X				
MOERS	Clémence	106		X								
WILLEMART	Bérangère	107						X				
BILLOT	PATRICIA	108									X	
RINALDI	Ornella	109										X
LAFONTAINE	Géraldine	110						X				
KHAJJOU	Badia	111	X									
HECK	Véronique	112					X					
AARRASS	Taouba	113	X									
PANGRAZIO	Annerenée	114	X	X								
BERLANGER	MARTINE	115						X				X
BALLOUTI	Hanan	116	X									
HOLLANDERS	Christelle	117			X							
PELLITTERI	Sabrina	118				X						
MONACHINO	Carolina	119									X	
DUMONT	PATRICIA	120						X				
DE PINNEWAERT	MARYLINE	121							X			
FOSSE	CHRISTELLE	122										X
VARVERI	Sara	123	X									
EL OUARDANI	Khadija	124	X									
BERNARD	SONIA	125		X								
VOSTIER	Laeticia	126						X				
EL YAKOUBI	Asmae	127				X						
ASPESLAGH	Aurélie	128	X									
AARIBOU GHARBAOUI	Chaimae	129	X									
DELACOLLETTE	ANNABELLE	130						X				
PASQUARELLI	Cathy	131									X	
BOLLE	Stéphanie	132								X	X	
HAINAUT	Laurence	133									X	X
GERARD	Julie	134				X						
MERCIER	Salomé	135			X	X						
LEVEAU	Marylène	136						X	X			
LAENEN	SANDRINE	137			X	X						
RUGGIERO	Laura	138				X						
MODESTO	Giuseppina	139									X	
COLLET	Sandrine	140		X				X				
SANDERSON	Aurelie	141	X									
RAPPE	Aurélie	142		X								
DARGENT	Anaïs	143						X				
GULER	Guldjan	144	X									

NOM	PRENOM	POSITION	Z1	Z2	Z3	Z4	Z5	Z6	Z7	Z8	Z9	Z10
EL OUARDANI	Chaimaa	145	X									
FRISQUET	Aurore	146		X						X	X	
AGNEESSENS	Anouk	147		X							X	
ROS	Jessica	148		X							X	X
HENRY	Cécile	149		X				X				X
SCHOCKAERT	CHRISTELLE	150	X									
ETIENNE	Christelle	151	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
FUMAL	Carine	152				X						
KEPUSKA	Benita	153	X									
JANKOWSKI	Christine	154				X						
GAENS	Nadège	155				X						
MORREALE	Laura	156			X	X	X					
MARCQ	Emmanuelle	157				X						
DE COSTER	Laetitia	158						X				
ORBAN	Mauran	159			X							
BRANDT	Audrey	160				X	X					
VERULPEN	Emmanuelle	161	X									
FLAMENT	Carine	162								X		
VERBIST	Mélanie	163							X			
HUART	Christelle	164	X									
BISIRI	Dina	165	X									
DA SILVA MOREIRA	Slowne	166							X			
DURIEUX	Laura	167								X	X	
ROBINNE	Marie	168			X	X	X					
MORTELETTE	Cindy	169						X				
MORS	Jessica	170	X									
EL JADI	Youssra	171	X									
COPPINE	Audrey	172						X				X
TENRET	Gwénaëlle	173										X
VAN RYMENANT	Caroline	174	X									
AZOU	Najlae	175	X									
MARCQ	Samantha	176										X
DUBUISSON	Delphine	177									X	
RAZZOUK	Chaimaa	178	X									
BAES	Anaïs	179	X	X								
MALJEAN	Elodie	180									X	
MARAMOROSZ	Mégane	181									X	
TALHAOUI	Hayat	182	X									
BOUAOUI	Nora	183	X									
LEGNOSSECCO	Léandra	184						X				X
CUSTERS	Stéphanie	185		X	X			X				
IMPERATORE	Danielle	186				X						
SIMON	Mélanie	187			X	X		X				
ZAIDOUNI	Hafsa	188	X	X								
SCIMEMI	Anna	189										X
LEROY	Nathalie	190								X		
MELIS	Alix	191				X						
MORICONI	Cassandra	192								X		
MAURO	Sophie	193										X
PERIN	Audrey	194				X						
SKA	Mélissa	195							X			
HANNET	Marie	196		X								
ALDRIC	Loredana	197						X				
RASCHELLA	Marina	198	X									